

## **Séance publique du 12 juillet 2004**

### **Délibération n° 2004-2037**

commission principale : développement économique

commune (s) : Bron

objet : **Projet de restructuration commerciale de la résidence Paul Debat - Participation financière**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle développement local

#### **Le Conseil,**

Vu le rapport du 23 juin 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre du schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC), l'agglomération lyonnaise a fait de la revitalisation de ses centres-villes une priorité.

La vitalité de ces centres-villes passe notamment par l'adaptation de l'appareil commercial de centres anciens ou dégradés afin de maintenir une compétitivité suffisante de ces centres par rapport aux pôles commerciaux périphériques.

Le cadre de l'opération :

La résidence Paul Debat est une résidence HLM de 94 logements, propriété de l'Opac du Grand Lyon. Elle a été réalisée en 1985-1986 à l'extrémité "est" de l'avenue Franklin Roosevelt. Cet immeuble de logement social est implanté autour de la place Louis Jouvét, des commerces et des activités diverses se trouvent en rez-de-chaussée sous des arcades.

L'appareil commercial a subi ces dernières années de profondes mutations avec la fermeture de nombreux commerces de proximité au profit d'activités de service du fait essentiellement de l'éloignement du centre de la commune et d'une carence importante en terme de lisibilité et de visibilité consécutive à une situation en recul et en contrebas par rapport à l'avenue Franklin Roosevelt.

Ce secteur présente des atouts indéniables :

- la ligne de tramway T 2 de l'agglomération lyonnaise emprunte depuis deux ans l'axe central de la commune : l'avenue Franklin Roosevelt. Ainsi le campus Lyon II-Porte des Alpes et ses 15 000 étudiants sont désormais à deux arrêts de la résidence Paul Debat. L'arrêt du tramway est situé devant les commerces,
- cet aménagement structurant majeur a permis une requalification très importante des espaces publics jouxtant son trajet. Des places de stationnement ont été créées sur la place Louis Jouvét lors de son réaménagement, avec un financement de la communauté urbaine de Lyon, du conseil général du Rhône et de la ville de Bron,
- l'évolution urbaine du secteur a permis l'implantation d'un commissariat de police et la réalisation d'une centaine de logements collectifs à proximité dont deux résidences étudiantes,
- cet espace commercial accueille le cinéma les Alizés, qui fait de ce secteur un lieu animé et convivial qu'il convient de préserver et de renforcer pour en faire une vraie centralité.

## Le projet

Le maître d'ouvrage, Opac du Grand Lyon, projette la restructuration de locaux commerciaux situés sous galerie, en rez-de-chaussée de la résidence Paul Debat, 206-216, avenue Franklin Roosevelt. Cette opération consiste à avancer les vitrines de huit commerces au niveau des arcades et permet la création de 210,60 mètres carrés de surface commerciale supplémentaire.

## Les objectifs du projet

Le projet a deux objectifs :

- capter une clientèle nouvelle d'étudiants (une étude datant de 2000 montre que ceux-ci méconnaissent l'offre du secteur et qu'ils seraient enclins à l'utiliser),
- améliorer la visibilité des commerces de l'avenue Franklin Roosevelt, assurer une cohérence des façades et accroître la sécurité du site.

L'opération d'avancée de façades des commerces de la résidence Paul Debat s'inscrit donc dans une logique plus générale de redynamisation commerciale du secteur, par un renforcement de son attractivité auprès des étudiants ainsi qu'une sécurisation de la place et de ses commerces.

Au titre du renforcement et de la redynamisation des centres de villes et de quartiers et au regard des priorités du SDUC 2004-2010, il est proposé que la Communauté urbaine participe financièrement à ce projet par le versement d'une subvention de 112 500 € à l'Opac du Rhône.

## Le montage financier de l'opération :

Le plan de financement inclus différents partenaires :

- prêt libre	145 000 €
- ville de Bron	112 500 €
- Communauté urbaine	112 500 €
- Opac du Grand Lyon	50 000 €
- Fisac	70 000 €
Total	490 000 €

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

## DELIBERE

### 1° - Autorise :

a) - le versement d'une subvention de 112 500 € à l'Opac du Grand Lyon pour la réalisation du projet de restructuration de l'offre commerciale,

b) - la signature de la convention par monsieur le président.

2° - **La dépense** correspondante, soit 112 500 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - direction des affaires économiques et internationales - exercice 2004 - compte 657 370 - fonction 090.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,